

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 07 mars 2013

Afférents au Bureau	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	10

L'an deux mille treize

et le 7 mars

à 17 heures 00, Le Bureau du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL

Date de la convocation
20/02/2013

Nombre de Membres présents : Jean Pol RICHELET - Alain HURPET – Bernard AUBRY – André GROSSELIN – Vincent FLEURY - Pierre GUERY - Ghislain LEMOINE - Jean Michel THIRY et Brice GABREAUX.

Date d'affichage
07/03/2013
Objet de la Délibération

Absent excusé : Joël CARRE - Gérard CUNISSE – François PREVOTEAUX et Christian BELLOY

ADMISSIONS EN NON VALEUR

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Sur proposition de Monsieur le Président, le Bureau, accepte par 10 voix pour et 0 voix contre, l'admission en non valeur des titres suivants émis sur le budget annexe SPANC :

VOTE :

POUR : 10

CONTRE : 0

Exercice 2009

- Référence de la pièce : R-361-1208 pour un montant de 31,65 €

Exercice 2010 :

- Référence de la pièce : R-428-1305 pour un montant de 31,65 €

Exercice 2011 :

- Référence de la pièce : R-361-1011 pour un montant de 31,65 €
- Référence de la pièce : R-428-1995 pour un montant de 31,65 €
- Référence de la pièce : R-428-1820 pour un montant de 31,65 €
- Référence de la pièce : R-428-2117 pour un montant de 0,65 €
- Référence de la pièce : T 139 pour un montant de 126,60 €
- Référence de la pièce : T-14 pour un montant de 0,60 €
- Référence de la pièce : T-320 pour un montant de 0,80 €
- Référence de la pièce : R-361-1551 pour un montant de 0,45 €
- Référence de la pièce : R-428-484 pour un montant de 31,65 €

**DELIBERATION
N° 2013/02**

Exercice 2012

- Référence de la pièce : R-428-1056 pour un montant de 32,10 €
- Référence de la pièce : R-361-315 pour un montant de 32,10 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du : 07 mars 2013